

Comment construire une Europe de la santé ?

Déclaration du groupe Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

L'Europe fait face à des vagues d'épidémies qui remettent en cause nombre de barrières qui paraissaient infranchissables. L'épidémie de nationalisme, cette épidémie de vote d'extrême droite, de vote fasciste viennent nous rappeler que les droits les plus basiques en termes de santé sexuelle ou d'accès à la santé pour tous ne sont que trop précaires. L'épidémie de Covid-19, évidemment, nous rappelle aussi que pour assurer une politique à plus grande échelle en lien avec les réalités sanitaires et les besoins de santé, la notion de compétences jugées jusque très récemment essentielles à la légitimité et la souveraineté des gouvernements nationaux n'a que peu de sens.

Le Covid a donc changé la donne, et notre réaction doit être puissante et porteuse d'un nouveau message : l'Union Européenne doit être une solution et doit assurer une coordination en matière de santé, face à des pandémies mondiales évidemment comme nous l'avons connu, avec un échelon continental apparaissant comme particulièrement adapté.

L'Union Européenne doit assurer la liberté et l'accès aux droits les plus basiques en matière de santé. L'Union Européenne doit se saisir du sujet du dérèglement climatique, de la santé-environnement et de la modification des modes de vie qui en découlera, qui font craindre des problématiques de santé dont nous n'avons eu qu'un aperçu.

Notre groupe a déjà commencé, à travers cette déclaration, à répondre à la question principale : quelle Europe de la santé souhaitons-nous ? Nous partageons l'idée que cette Europe ne doit pas être centrée sur la gestion des épidémies mais bien sur l'accès universel à un système de soin et de prévention de qualité.

Au vu des défis politiques qu'un tel projet représente, l'avis se positionne à juste titre pour une solution "pragmatique" visant à opérer dans un premier temps par le biais des coopérations renforcées.

Cela permettrait en effet à la France et aux pays volontaires de développer l'accès aux soins de tous et toutes, la mobilité des étudiants et du personnel médical ou encore le développement de politiques de santé publique transfrontalières ambitieuses. Attention toutefois à ne pas développer une politique de santé à deux vitesses, creusant les inégalités entre les citoyen-nes des pays volontaires et les autres.

A cet égard, un focus particulier doit être placé sur la question de l'accès aux droits sexuels et reproductifs dont les avancées ne sont jamais définitives et dont on a pu constater, en Europe, un recul ces dernières années.

Dans le domaine de la santé, le manque de données genrées empêche la bonne prise en charge des patientes. Investir le champ de la santé à l'échelon européen doit ainsi signifier la mise en commun et le partage de ces données lorsqu'elles existent et leur développement par une recherche européenne exigeante lorsqu'elles n'existent pas.

En cela, il est indispensable de transformer les pratiques et les compétences des différents organes européens, afin de créer une coordination plus efficace, dans un fonctionnement plus transparent associant mieux les partenaires sociaux, le Parlement européen et la société civile comme le préconise cet avis.

Merci aux rapporteur-es et à la commission pour ce projet d'avis que nous avons voté favorablement.